



COMMUNE DE PUBLIER

AVIS D'INFORMATION DU PUBLIC – MODIFICATION SIMPLIFIEE DU P.O.S.

Monsieur le Maire de Publier informe que la 1^{ère} modification simplifiée du plan d'occupation des sols (P.O.S.) est engagée, conformément à l'article L.123-13 et R.123-20-1 du code de l'Urbanisme.

Cette modification simplifiée porte sur la modification du règlement de la zone UBa sur les aspects architecturaux des bâtiments afin de prendre en compte les nouvelles technologies et orientations issues du Grenelle II, notamment la possibilité de créer des toits terrasses végétalisés.

- La notice de la 1^{ère} modification simplifiée du P.O.S. ainsi qu'un registre destiné à recevoir les observations, sont tenus à la disposition du public durant un mois.
 - Date de la mise à disposition : **du 09.11.2011 au 09.12.2011 inclus.**
 - Lieu de mise à disposition : **MAIRIE DE PUBLIER** – Place du 8 Mai 1945 - 74500 PUBLIER où le dossier sera déposé et pourra être consulté au 2nd étage, auprès des services techniques aux heures habituelles d'ouverture de 8h à 12 h et de 14h à 17h.
 - Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consignera, éventuellement, ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adressera par écrit en précisant l'objet à :
Monsieur le Maire
Mairie de Publier
Place du 8 mai 1945
74500 PUBLIER
 - Des informations complémentaires pourront être demandées à Monsieur le Maire de Publier de la Ville de Publier, soit par écrit, soit en se rendant à la Mairie – Services Techniques, soit par téléphone au 04.50.70.82.80
- A l'issue de ce mois de mise à disposition du dossier au public, la modification simplifiée sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal.